

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-405 COMMUNICATION AUTOUR DE LA RÉSIDENCE DE LA COMPAGNIE CROCHE – PRISES DE VUE PHOTO ET RÉALISATION D'UNE CAPSULE VIDÉO

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,
Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLÉA)
du Pays de Chantonnay, la Communauté de Communes accueille la compagnie Croche
pour une résidence artistique de territoire d'octobre 2022 à mars 2023.

Afin de communiquer sur le démarrage de cette résidence auprès des habitants
et des partenaires, la Communauté de Communes souhaite réaliser des prises de vues
photographiques ainsi qu'une capsule vidéo.

La Présidente accepte le devis de l'association Parallèle pour un montant de 2 150 €
net de taxes.

À CHANTONNAY, le 13 octobre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 14/10/2022.